



C'est maintenant ou jamais!

Au moment où vous lisez ces lignes, nous serons quelques semaines ou même quelques jours avant que la Commission de l'UE ait décidé si nous aurons droit à un quota de bar pour tout ou partie du second semestre 2018. C'est comme ça, les pêcheurs de loisir en mer tirent leur dernière cartouche.

Exprimez-vous maintenant, ou alors restez silencieux pour toujours! Il n'y aura pas d'autre occasion.

Si la Commission décide de ne pas nous donner le droit de prélever, **nous deviendrons officiellement des citoyens de second rang**. Alors que le stock de bar appartient au public et que nous ne sommes pas les responsables de la situation, nous allons nous retrouver exclus de la pêcherie sans solution pour y revenir. Impuissants, depuis les plages nous devons regarder les commerciaux en train de remplir leurs navires de bars ciblés et "capturés à titre accessoire", de façon à les vendre aux populations à qui ils appartiennent. La pêcherie du bar va être privatisée au bénéfice des pêcheurs professionnels du littoral – et bientôt il y aura des avertissements sur les plages "Pêcherie PRIVÉE du bar: éloignez-vous!"

La décision de la Commission sera basée sur un avis sur l'état du stock (attendu en juin) et l'existence d'une marge qui autoriserait un prélèvement pour les pêcheurs de loisir. Mais nous répondons: il y avait 915 tonnes de bar à allouer pour 2018, et **les pêcheurs de loisir auraient du être en tête de la**

liste d'attente. Au lieu de cela, ceux qui cherchent seulement à capturer et à manger un bar occasionnel, une activité parfaitement durable aussi naturelle que récolter des mûres ou des champignons, ont été renvoyés les mains vides. Les gestionnaires de la pêche devraient allouer les possibilités de pêche en priorité au public (c'est nous les vrais propriétaires) et ensuite aux commerciaux s'il y a un surplus disponible.

La Commission explique que les pêcheurs côtiers dépendent du bar et donc doivent être autorisés à pêcher et vendre ce poisson. Mais alors **quel sort est réservé aux emplois qui dépendent de la pêche récréative du bar?**

Uniquement en Grande-Bretagne, ce sont 23 600 emplois qui dépendent de la pêche en mer, et la pêche avec relâcher du bar est vitale pour le commerce de la pêche récréative.

La Commission explique que les restrictions sur la pêcherie du bar doivent être "proportionnées" . Mais comment ces restrictions peuvent-elles être proportionnées si les pêcheurs récréatifs n'ont pas le droit de prendre un seul bar, alors que **les ligneurs n'ont virtuellement aucune restriction?** En 2016, seulement 7 des 522 ligneurs anglo-saxons ont pris davantage que leur limite annuelle de 5 tonnes pour 2018.

L'avenir de la pêche récréative du bar pour vous et les générations futures est entre **VOS** mains. Levez-vous à nos côtés et défendez-vous, en allant sur Saveourseabass.org et en demandant à la Commission que vous exigez un quota de bar.

Rendez-nous notre quota de bar!

Envoyez un courriel à la Commission européenne maintenant.

Visitez Saveourseabass.org